CONDITIONS GENERALES DE VENTE
EFFICIENCE DEMATERIALISATION (EFIDEM)

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « C.G.V ») s'appliquent aux Services ou Prestations de Service EFIDEM, à l'offre de services de communication « SnapShoot »), « EasyCollect »), « EasyRest »), « EfiSend »), d'E-mail (« EasyMail et EasySmtp »), de courrier postal dématérialisé (« EasyPost ») et de SMS (« EasySms ») émise par la société EFFICIENCE DEMATERIALISATION (EFIDEM), société par actions simplifiée au capital de 10925,00 Euros, dont le siège est situé 3 rue de Téhéran à Paris (75008), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 533 541 827, proposée à ses clients (le ou les « Client(s) »).

La passation d'une Commande par un Client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire aux C.G.V. opposée par le Client est inopposable à EFIDEM.

Les C.G.V. sont adressées à chaque Client à sa demande et/ou remise par EFIDEM préalablement à toute commande.

1. Définitions

- « Service d'EfiSend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest» désigne l'offre de service développée et exploitée par EFIDEM, qui se compose des services de routage de messages télécopie, e-mail, de documents, de courriers postaux, de SMS, et de RCS en adéquation avec la charte Green IT, disponible via un panel de fonctionnalités en mode SAAS, PAAS, IAAS, qui entrent dans le cadre des solutions dites de "Cloud Messaging". « Client » désigne l'utilisateur du Service d'EfiSend, d'EasyMail, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest, propriétaire du Fichier et responsable de la collecte des données à caractère personnel de ses utilisateurs, et du contenu des informations et/ou données transmises par le ou les Services opérés par EFIDEM.

- « Routage » est défini comme la transmission programmée de messages du Client par emailing, télécopie, SMS, RCS, courrier dématérialisé ou MMS.

- «Options ou Services ou Prestations de Service» désignent les options relatives à l'offre, les développements informatiques, la formation, les conseils, les services de production, les services de données ou tout autre service optionnel, fournis par EFIDEM au Client, tels que décrits dans le bon de commande.

- « Message » désigne un texte personnalisé ou non, accompagné d'une image ou non, tel qu'il est vu par le destinataire final, et qui peut être stocké par celui-ci.

- « Consentement » désigne l'acceptation expresse d'une personne (destinataire des messages du Client) de communiquer des données personnelles le concernant (nom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de mobile et toute autre information connexe, sans que cette liste soit limitative) destinées à être enregistrées dans un Fichier, aux fins de recevoir des messages fax, e-mail, télécopie, SMS, courrier dématérialisé ou RCS émis par le Client.

- « Fichier » désigne le fichier de données à caractère personnel collectées par le Client relatives aux utilisateurs ou particuliers du Client qui ont consenti à recevoir des e-mails, SMS, courriers dématérialisés ou RCS, comprenant de façon non limitative : nom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de mobile et toute autre information connexe.

- « Date d'effet » signifie la date d'entrée en vigueur du contrat qui est fixée conformément à l'article 9 des présentes.

- « SMS » désigne l'envoi et la réception, via le service EasySms ou Efisend ou SnapShoot et EasyRest sur un terminal de téléphonie mobile fonctionnant à la norme GSM (i) d'un Message limité actuellement à 160 caractères alphanumériques lisible sur l'écran dudit terminal ou (ii) d'une image visible sur l'écran dudit terminal ou (iii) d'un ensemble d'instructions permettant d'activer ou de désactiver une fonction dudit terminal.

- « RCS » désigne l'envoi et la réception via le service SnapShoot ou EfiRest d'un Message vers un terminal de téléphonie mobile, lisible sur l'écran dudit terminal ou d'une image ou document visible sur l'écran dudit terminal..

- « E-mail » désigne l'envoi et la réception via le service EasyMail et/ou EasySmtp et/ou Efisend et/ou SnapShoot et EasyRest de courriers électroniques.

- « Courrier dématérialisé » désigne l'envoi par le service EasyPost de courriers postaux imprimés, mis sous enveloppe et affranchis.

- Le Client et EFIDEM sont collectivement désignés sous le vocable une « Partie » et collectivement sous le vocable les « Parties ».

2. Conditions d'utilisation des services

2.1 Pré-requis techniques

Le Client doit utiliser son propre terminal, modem ou tout autre matériel nécessaire pour accéder à la plate-forme internet d'EFIDEM.

Le Client reconnaît et accepte que les coûts de communication permettant de se connecter à la plateforme EFIDEM sont à sa charge exclusive selon les tarifs pratiqués par son opérateur de télécommunication.

2.2 Procédure de souscription au Service d'Efisend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest

Selon le ou les Services d'Efisend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest choisis par le Client, EFIDEM lui adresse un bon de commande matérialisant les différentes options et services disponibles, ainsi que la tarification afférente et la durée d'utilisation.

Après réception par EFIDEM de l'acceptation écrite du Client du bon de commande, EFIDEM active un compte propre au Client et lui adresse, si besoin, par e-mail ou autre média ses identifiants (identifiant, mot de passe, clé API).

Suite à l'activation du compte, le Client peut accéder au Service d'Efisend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest aux conditions figurant sur le Bon de commande pendant toute la période d'utilisation du Service, telle que visée audit Bon.

2.3 Sécurité et conservation des données

Lors des correspondances ou autres relations par internet ou autre voie électronique, EFIDEM mettra en œuvre les moyens raisonnables en vue de sauvegarder la sécurité et la confidentialité des échanges. Le Client reconnait qu'il n'est pas possible de garantir une telle sécurité et confidentialité.

De même, le Client reconnait et accepte que, bien qu'elle utilise des anti-virus, EFIDEM ne peut garantir que les transmissions seront indemnes de tout virus.

2.4 Limites du service

EFIDEM peut déterminer des limites relatives au Service. EFIDEM peut par exemple limiter le nombre de jours pendant lesquels le Service conserve tout contenu fourni par EFIDEM, le Client ou ses Utilisateurs, le nombre et la taille des messages électroniques que le Client peut envoyer ou recevoir par l'intermédiaire du Service, l'espace de stockage maximal disponible pour le Client sur les serveurs EFIDEM, le nombre de comptes de Service auxquels le Client peut s'abonner et la durée pendant laquelle EFIDEM peut conserver un compte client inactif.

3. Obligations d'EFIDEM

EFIDEM s'engage à :

- mettre en œuvre des moyens raisonnables pour assurer une bonne qualité d'accès à la plateforme EFIDEM et assurer la fiabilité et la rapidité d'exécution de ses Services d'Efisend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest ;
- prendre toutes précautions utiles, afin de préserver la sécurité des données;
- ne traiter les Fichiers et Messages qui lui sont adressés que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues du Client ;
- prendre toutes mesures raisonnables de sécurité pour assurer la conservation et l'intégrité du Fichier et des Messages ;
- procéder, en fin de contrat, à la destruction des données du Fichier et des Messages figurant sur tout support appartenant ou à disposition d'EFIDEM, sur simple demande du Client ;
- informer le Client des interruptions relatives à des tâches de maintenance, et à faire de son mieux pour limiter les conséquences pour le Client. En cas d'intervention prévue, immobilisant la plateforme EFIDEM pendant une durée supérieure à 4 (quatre) heures, EFIDEM s'engage à en informer préalablement le Client et, en tout état de cause, à en limiter au maximum la durée.

4. Obligations du Client

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, le Client est susceptible de mettre à disposition d'EFIDEM un certain nombre d'informations relatives aux destinataires des Messages.

Dès lors, le Client s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à la collecte et au traitement d'informations personnelles, ainsi que celles relatives à la prospection directe, et notamment reconnaît avoir satisfait aux obligations de déclaration prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ainsi, le Client s'engage à ne transmettre à EFIDEM que des Fichiers contenant des données communiquées avec le Consentement des personnes dont les données personnelles ont fait l'objet d'une collecte.

Le Client s'engage à inclure une possibilité de « désabonnement» dans chaque message envoyé de type commercial.

Le Client s'engage à respecter les dispositions de l'ensemble de la règlementation relative au respect de la vie privée et à la protection des données, la réglementation applicable à l'activité du Client et à autoriser les personnes dont les données personnelles ont fait l'objet d'une collecte figurant au sein des Fichiers de publipostage à exercer leurs droits individuels d'accès et de rectification.

Le Client est responsable des Fichiers, des Messages et données qu'il envoie à l'aide des services commercialisés par EFIDEM. Le Client doit donc s'assurer de la qualité des contenus transmis, ainsi que de leur conformité vis-à-vis des dispositions légales mentionnées ci-avant. En tout état de cause, le Client garantira EFIDEM contre et l'indemnisera de toute réclamation consécutive à une utilisation illicite.

Le Client déclare être assuré, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre Partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution du Contrat.

Le Client s'engage à en justifier sur première demande d'EFIDEM.

Par ailleurs, le Client est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de ses identifiants de connexion. Toute utilisation conforme des identifiants de connexion fait présumer de manière irréfragable une utilisation des services par le Client, ce que le Client déclare accepter expressément.

5. Conditions financières

5.1 Prix

Le prix proposé est exprimé en Euro (€) et est calculé selon le tarif en vigueur au jour de la commande passé par le Client.

Les tarifs indiqués sont stipulés hors tout impôt, droit et taxe de quelque nature que ce soit, direct ou indirect, présent ou futur, qui pourrait être dû par EFIDEM. La TVA sera facturée en sus au taux en vigueur à la date de facturation.

Toute modification de la réglementation applicable ou de son interprétation ayant pour effet de faire supporter à EFIDEM des impôts, droits ou taxes autres ou d'un montant supérieur à ceux existants à la date de signature du bon de commande entraînera un ajustement corrélatif des prix, de telle manière qu'EFIDEM perçoive dans tous les cas l'intégralité du tarif en vigueur au jour de la commande.

5.2 Modalités de facturation

Le Client accepte de payer EFIDEM selon les modalités de paiement fixées sur le bon de commande. Dans certains cas, EFIDEM se réserve le droit de demander un acompte sur facture d'un montant au moins égal à 50% de la facture mensuelle estimée, cet acompte sera payé par virement ou prélèvement automatique.

5.3 Mode de paiement

Le Client doit régler la facture émise par EFIDEM dans les délais figurant au bon de commande accepté par EFIDEM.

Les paiements en retard entraînent l'application de pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal par mois.

5.4 Dépôt de garantie

Lors de l'exécution du Contrat EFIDEM pourra exiger un dépôt de garantie d'un montant équivalent à un mois de service TTC dans les cas suivants : en cas de souscription au service d'envoi de courrier EasyPost, en cas de paiement partiel, en cas de rejet de paiement, en cas de paiement après la date d'échéance figurant sur la facture. Le dépôt de garantie n'est pas productif d'intérêts. Le dépôt de garantie ne peut se compenser avec des sommes dont le Client serait débiteur. A l'expiration du Contrat, le dépôt de garantie sera restitué au Client dans un délai de 2 mois à compter du jour où le Client a réglé l'intégralité des sommes restant dues à EFIDEM.

6. Limitation de responsabilité d'EFIDEM

Le Client reconnaît expressément qu'EFIDEM n'est tenu à son égard que d'une obligation de moyens dans l'exécution du Service d'Efisend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest.

Le Client reconnait être conscient que le bon fonctionnement des réseaux de télécommunication ne dépend aucunement d'EFIDEM et que cette dernière ne peut garantir les délais ni la qualité de transmission des e-mails, télécopies et SMS.

EFIDEM ne peut être tenue pour responsable de problèmes de transmission de données, de connexion ou d'indisponibilité de réseau, ni de vitesse d'accès ou d'éventuels non-fonctionnements du réseau internet.

Bien qu'EFIDEM mette tout en œuvre pour assurer une parfaite qualité de service, EFIDEM décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre défaillance technique, de l'envoi des données informatiques à une adresse erronée ou incomplète, d'erreurs informatiques quelconques ou défauts constatés sur la plateforme.

EFIDEM ne sera aucunement responsable des modalités d'utilisation effective du Service d'Efisend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest par le Client, ni du contenu des E-mails, télécopies, courriers postaux, SMS et RCS y afférent, celui-ci étant conçu et défini exclusivement par le Client. Le Client garantira EFIDEM contre tout recours de tiers de ce chef.

La responsabilité d'EFIDEM est limitée aux dommages directs à l'exclusion de tout dommage indirect et/ou immatériel et, en particulier, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de renommée ou de réputation, de clientèle, préjudice commercial, économique et autre perte de revenus.

La responsabilité de chaque Partie en cas préjudice résultant de sa négligence ou de celle de ses agents et représentants, de fraude, dol ou faute lourde n'est ni exclue ni limitée.

Nonobstant toute autre stipulation des présentes, la responsabilité totale cumulée d'EFIDEM ne pourra excéder le montant annuel qu'EFIDEM serait susceptible de percevoir à raison de l'exécution du Service d'Efisend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest dans le cadre du contrat conclu avec le Client.

De convention expresse entre les Parties, aucune action judiciaire ou réclamation, quelle qu'elle soit, ne pourra être engagée ou formulée par l'une ou l'autre des Parties plus d'un (1) an après la survenance du fait générateur.

7. Limites des droits d'utilisation

EFIDEM se réserve le droit de suspendre l'accès au Service d'Efisend, d'EasyMail, d'EasySmtp, d'EasyPost, d'EasySms, SnapShoot, EasyCollect et EasyRest dans les hypothèses suivantes :

- le Client ne respecte pas les conditions et obligations des C.G.V ;
- le Client ne respecte pas les dispositions de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, ou de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, ou encore du code de déontologie de la communication du Syndicat National de la Communication Directe (SNCD) ;
- en cas de retard de paiement, et ce, jusqu'à réception du paiement des sommes dues ;
- si le Client est en infraction avec les conditions et dispositions des C.G.V.

La suspension du service sera notifiée au Client par simple e-mail. La suspension du service ne signifie pas la suspension du Contrat. La suspension du service ne peut donner droit à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Cette suspension de service peut entraîner des frais de gestion ou de réinstallation supplémentaires.

En cas de suspension prolongée, de faute avérée ou de suspensions répétitives, EFIDEM se réserve le droit de résilier le Contrat du Client par courrier recommandé, dans les conditions de l'article 8, sans que le Client ne puisse exiger une quelconque réparation au titre des préjudices.

8. Durée et résiliation

Le contrat débute lors de la réception par EFIDEM du bon de commande signé par le Client.

Le contrat est renouvelé tacitement par période de durée identique sauf disposition contraire indiquée dans le Bon de Commande. La non-reconduction du contrat est conditionnée par la réception par l'une ou l'autre des parties d'un courrier recommandé, au plus tard trois (3) mois avant la date d'anniversaire du contrat. Dans le cas contraire, le contrat court pour une nouvelle période identique.

Les parties pourront résilier le contrat :

- en cas de manquement grave par l'autre partie à l'une de ses obligations auquel il ne serait pas remédié dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la notification dudit manquement par l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels la partie victime du manquement contractuel pourrait prétendre ;
- en cas de cessation d'activité par l'une ou l'autre des parties ;
- en cas de force majeure, qui entraînerait la suspension de l'exécution du contrat supérieure à deux (2) mois à compter de la notification à l'autre partie de l'évènement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties et cette résolution de plein droit ne pourra avoir lieu que huit (8) jours après la réception d'une mise en demeure restée infructueuse notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire, conformément à l'article 10 des présentes.

Toutes les clauses du contrat qui, par leur nature, doivent survivre à une résiliation, survivront à la résiliation, y compris, de façon non limitative, les droits accumulés à paiement, les obligations de confidentialité, les renonciations à garantie et les limitations de responsabilité.

9. Force Majeure

Outre les événements habituellement retenus par la jurisprudence française en cas de force majeure, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues dans les hypothèses d'événements indépendants de leur volonté expresse empêchant l'exécution normale du présent contrat, tels que :

- les tremblements de terre ;
- l'incendie ;
- la tempête ;
- l'inondation ;
- le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit ;
- les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise ;
- le lock-out de l'entreprise ;
- le blocage des télécommunications ;
- le blocage des réseaux informatiques ;
- le fait d'un tiers, notamment tout Opérateur ;
- etc.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de quelque nature que ce soit.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

Il est convenu expressément que les Parties peuvent résilier de plein droit le présent Contrat, si l'événement, défini comme une hypothèse de suspension d'obligations, perdurait au-delà de deux (2) mois. Cependant, cette résolution de plein droit ne pourra avoir lieu que huit (8) jours après la réception d'une mise en demeure restée infructueuse notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

10. Propriété Intellectuelle

EFIDEM détient l'ensemble des droits d'auteur et des droits relatifs aux marques, noms de domaine ainsi que sur tous logiciels, progiciels et savoir-faire exploités et visées aux présentes.

EFIDEM conserve notamment la propriété exclusive des outils, méthodes et savoir-faire pour l'exécution des présentes ainsi que des conseils, des idées des services proposés au Client.

Le Client s'engage à ne pas déposer ou revendiquer, directement ou indirectement, pour son compte ou le compte d'un tiers, en France et dans le monde entier un titre ou un droit de propriété intellectuelle sur les informations qu'il recevra d'EFIDEM dans le cadre des présentes. Cette obligation se maintiendra après la rupture des présentes. Par ailleurs, le Client se portera fort du respect de cette obligation par ses préposés, de ses mandataires sociaux concernés et de tout autre tiers intervenant à quelque titre que ce soit dans l'exécution du présent contrat.

Par ailleurs, le Client déclare et garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuels nécessaire à l'envoi des messages au moyen des services commercialisés par EFIDEM, et qu'ils ne portent atteinte aux droits d'aucun tiers.

11. Intuitu Personae

Aucune des Parties ne pourra céder tout ou partie du Contrat sans le consentement préalable écrit de l'autre Partie.

Toutefois, le Contrat liera le Client, ses successeurs en droit et cessionnaires autorisés, en particulier en cas de changement de contrôle ou de fusion d'une Partie, soit par absorption du fait d'une société tierce, soit par création d'une société nouvelle, comme en cas de scission, d'apport partiel d'actifs ou autres opérations de concentration et de restructuration, et seront au seul bénéfice de ceux-ci.

Néanmoins, EFIDEM pourra céder, transférer, déléguer ou encore aliéner tout ou partie de ses droits, titres ou intérêts en vertu des présentes à une filiales ou à une société la contrôlant, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

12. Confidentialité

Les stipulations des C.G.V. et les informations, écrites ou orales, qui ne sont pas du domaine public, ou ayant manifestement vocation à être communiquées à des tiers, qui pourraient être échangées dans le cadre de l'exécution des Services, et qui sont relatives aux Services et/ou aux Parties (ci-après « les Informations Confidentielles ») seront tenues confidentielles et ne seront pas divulguées, en tout ou en partie, à une personne autre que des sous-traitants, des dirigeants, des administrateurs, des employés ou des représentants d'une Partie (ci-après, collectivement, « des Représentants ») ayant besoin de connaître lesdites Informations Confidentielles aux fins de négocier, signer et exécuter les obligations à leur charge. Ces Informations Confidentielles ne seront utilisées à aucune autre fin. Chaque Partie s'engage à informer tous ses Représentants de la nature confidentielle des Informations échangées et à ordonner à ces personnes de traiter ces dernières conformément aux stipulations du présent Article. Les Parties sont autorisées à divulguer des Informations Confidentielles (i) sur ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité administrative compétente, (ii) sur requête ou demande d'une autorité régulatrice, ou en vertu de toute réglementation de cette dernière, (iii) dans le cadre de l'exercice d'un recours en vertu des présentes, (iv) aux experts, conseillers juridiques ou aux commissaires aux comptes indépendants d'une Partie, et (v) à tout cessionnaire autorisé en vertu des présentes, sous réserve que ledit cessionnaire s'engage par écrit à être lié par les stipulations du

présent Article. Le présent Article s'appliquera pendant toute la durée de la d'utilisation des Services et survivra à l'arrivée à terme de cette dernière pendant trois (3) ans.

13. Non-Sollicitation

Afin de protéger les intérêts de l'entreprise EFIDEM, le Client s'interdit de solliciter en vue d'une embauche ou d'embaucher directement ou indirectement tout membre du personnel de la société EFIDEM. L'interdiction s'applique pendant toute l'exécution de la relation commerciale et pendant une durée de 24 mois à compter de la cessation de la relation commerciale, quelle qu'en soit la cause. En cas de non-respect de cette clause le Client versera à Efidem, à titre de clause pénale, un montant égal à 3 ans de rémunération brute du collaborateur concerné.

14. Références

EFIDEM pourra utiliser le nom du Client, ou tout autre signe distinctif lui appartenant, à titre de référence commerciale ; le Client étant présumé avoir donné son accord à cet usage, sauf avis contraire dûment adressé à EFIDEM, préalablement à l'utilisation d'un ou des Services.

15. Loi applicable et attribution de juridiction

Le contrat est régi par la loi française.

En cas de litige, et après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé.

16. Divers

Les catalogues, prospectus, publicités, notices, ou tout autre document de nature commerciale réalisé ou mis à disposition des Clients par EFIDEM n'ont qu'une valeur indicative et non contractuelle.

Le fait qu'EFIDEM ne se prévale pas à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des C.G.V, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

EFIDEM se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment et sans préavis, notamment en vue d'intégrer de nouvelles fonctionnalités ou de se conformer à toute prescription imposée par toute autorité, notamment administrative.

Les modifications des CGV sont opposables aux Clients à compter de leur mise en ligne sur le site internet « efidem.com » et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

* *